SUD - SOLIDAIRES
Groupe Banques Populaires - Caisses d'Epargne
SECTION LOIRE-CENTRE
2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr **Tél :** 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com **Facebook :** Sud BPCE

Orléans, le 3 Mai 2017

SUD-SOLIDAIRES EXIGE LE RECOURS À UNE EXPERTISE SUR DEUX PROJETS MAJEURS DE LA DIRECTION.

➔ ***Expérimentation d'une agence collaborative,***

➔ ***Evolution de la dimension conseil dans le réseau d'agences BDD et structure des emplois associés (Passage de 155 Cons Co en Chargés de Clientèle et suppression de 46 postes…).***

Vendredi dernier se déroulait une réunion extraordinaire du CHSCT, notamment sur deux projets majeurs. Après un début de réunion très mal engagé, cette dernière promettait d'être houleuse, ce fut le cas.

Les choix stratégiques de la direction : augmenter leur profitabilité et leur rentabilité au détriment des conditions de travail ?

Pour anticiper l'évolution de notre banque et répondre aux enjeux de demain, la direction considère qu'il faut dépecer l'écureuil (voir notre tract du 22/04/2017). Selon Madame PAQUET, le directoire est là pour améliorer la performance de notre entreprise et des services en misant sur l'employabilité des salariés, leur montée en compétence, et en supprimant 45 emplois. Nos décideurs, spécialisés en méthodes, ressources humaines, contrôle de gestion, stratégie, systèmes d'information, marketing, finances, conduite du changement, veulent nous imposer des dispositifs standardisés décidés par BPCE qui ordonneront aux salaries ce qu'ils doivent faire, comment et pourquoi.
Sur ces deux projets présentés en CHSCT, la direction chicane sur la nécessité de nous fournir toutes les informations nécessaires pour que l'on puisse remettre un avis éclairé, répond de façon approximative et ambiguë à certaines de nos interrogations, et surtout conteste la surcharge de travail d'aujourd'hui et refuse de mesurer la charge de travail de demain à travers l'évolution de ces projets.

C'est pourquoi Sud-Solidaires a voté favorablement la résolution du CHSCT pour exiger une expertise sur ces dossiers.

L'employeur qui ne mesure pas la charge de travail d'un salarié viole son droit à la vie personnelle et familiale. Un employeur qui s'abstient de mesurer la charge de travail d'un salarié, à une époque où celui-ci est particulièrement exposé à un dépassement d'horaires, manque à son obligation de s'assurer que la vie personnelle et familiale de ses salariés, garantie par la Constitution et par la Convention européenne des droits de l'Homme, est préservée.

Après une période d'accroissement des droits sociaux, les derniers projets de la direction, nouvelles technologies aidant, provoquent l'effet inverse et contribuent à dégrader les conditions de travail. Les dirigeants se liguent pour nous faire croire que le travail est un coût à Loire-Centre et que celui-ci pourrait mettre en danger l'avenir de notre entreprise en raison des évolutions digitales. A entendre le discours alarmiste de Madame PAQUET, il faut réorganiser notre modèle de banque pour anticiper les évolutions technologiques et donc supprimer des dizaines d'emplois préventivement (drôle d'application du principe de précaution…). Pourtant, les salariés sont créateurs de toutes les richesses passées, d'aujourd'hui et de demain. Sans eux, pas de biens matériels, pas de services. C'est eux qui permettent les investissements comme les bénéfices.

Rien ne justifie la suppression de 45 postes, notre petite entreprise ne connaît pourtant pas la crise :

Fonds propres de Loire-Centre : plus d' ***1 Md€,***
Résultats nets des 3 dernières années : ***197 M€,***
Total bilan BPCE : ***1 147,5 Md€*** ***(source 2012),***
BPCE a fait bondir son bénéfice net en 2016 ***de 26,7% à 4 Md€.***

…Et demain, combien, pour qui, pourquoi ?

Vos élus SUD-SOLIDAIRES : Philippe Rigaud, Cécile Gambert, Tristan Guérin, Philippe Renaus et Alain Quesne.